


AUTORISATIONS D'URBANISME

❖ DÉCLARATIONS EN MAIRIE



**AUTORISATION
D'URBANISME**



	<p>DÉCLARATION OUVERTURE DE CHANTIER (DOC)</p> <p>Formulaire Cerfa N°13407*05 <u>DÉPÔT EN MAIRIE</u></p>
---	---



	<p>DÉCLARATION ATTESTANT DE L'ACHEVEMENT ET DE LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX (DAACT)</p> <p>Formulaire Cerfa N°13408*07 <u>DÉPÔT EN MAIRIE</u></p>
---	---

❖ DÉCLARATIONS AUX SERVICES FISCAUX

DANS LES 90 J DE L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

→ à compter du moment où les locaux
sont utilisables, même s'il reste des
travaux à réaliser



Sur l'espace sécurisé du site impots.gouv.fr
Service « Gérer mes biens immobiliers »

**DÉCLARATION DES CHANGEMENTS FONCIERS
ET
DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

ADRESSES UTILES

❖ Pour toute question relative aux dépôts de la DOC et de la DAACT :

Contact Mairie de MOËZE : 05.46.84.92.88 ou mairie@moeze.fr

❖ Pour toute question relative à la déclaration et au paiement de la taxe d'aménagement :

Services fiscaux : DDFIP Charente-Maritime : 05 46 00 39 39 ou ddfip17.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr

❖ Accès au simulateur pour le calcul de la taxe d'aménagement : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>

